



Date : 23/10/2019

Pays : Côte d'Ivoire

Description des tâches : Recrutement d'un(e) Consultant(e) national(e) en charge de l'élaboration d'un rapport sur les rôles et responsabilités de tous les acteurs concernés ou impliqués dans l'Adaptation aux Changements Climatiques (ACC) en Côte d'Ivoire

Numéro du projet : CIV 10-00112399 NDC Support Programme en Côte d'Ivoire

Durée du contrat/services (si applicable) : vingt (20) jours ouvrables y compris la période de rédaction du rapport. Chaque jour compte pour 8 (huit) heures de travail complets.

Les Offres devront être soumises à l'adresse indiquée ci-dessous ou par email à l'adresse : procurement.offers.ci@undp.org au plus tard le **06 novembre 2019 à 17h00**. L'offre comprendra un CV, une proposition technique et une proposition financière, placées sous plis scellés distincts, et devra nous parvenir à l'adresse suivante :

**Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)
Angle Avenue Marchand, Rue Gourgas Plateau en face de la radio
01 BP 1747 ABIDJAN 01
COTE D'IVOIRE**

Si vos propositions techniques et financières ne sont pas scellées dans des enveloppes séparées, votre offre sera rejetée.

[Les offres reçues par un autre canal que celui mentionné ci-dessus seront automatiquement rejetées.](#)

Si vous avez besoin d'informations complémentaires, vous pouvez soumettre vos questions par écrit à l'adresse indiquée ci-dessus ou par mail à procurement.ci@undp.org ; nous nous efforcerons de vous les fournir rapidement. Cependant, tout retard dans la transmission de ces informations ne pourrait en aucun cas constituer un motif de report.

L'offre technique devra inclure les informations et documents nécessaires à l'exécution de la tâche à accomplir :

1. Qualification et expérience dans le domaine (50 points)
2. Plan de travail (10 points)
3. Méthodologie proposée et approche pour exécuter le travail selon les TDR (40 points)

Votre offre financière doit être dans un document séparé de l'offre technique.

Le dépouillement s'effectuera en deux étapes :

Le dépouillement des offres techniques :

Les offres techniques seront évaluées sur la base des critères d'évaluation énoncés au point XII. Seules les offres techniques ayant totalisé au moins 70 points seront retenues pour l'évaluation financière.

Le dépouillement de l'offre financière : les propositions financières seront cotées sur 30 points.

Seront jugées qualifiées, les propositions techniques qui obtiendront 70% de la note maximale de 100 points ; cette note technique sera pondérée à 70%.

Le candidat ayant obtenu la note maximale à l'issue de la pondération de l'offre technique et financière sera retenu.

Les critères d'évaluation technique

Récapitulatif des formulaires d'évaluation des Propositions techniques		Note maximum	Consultant				
			A	B	C	D	E
1.	Qualification et expérience dans le domaine	50					
2.	Plan de travail	10					
3.	Méthodologie proposée et approche pour exécuter le travail selon les TDR	40					
Total		100					

Formulaire d'évaluation de la Proposition technique -- Formulaire 1		Nbre de points maximum	Consultant				
			A	B	C	D	E
Expertise / Qualification et expérience dans le domaine							
1.1	Diplômes	10					
1.2	Expertise avérée dans les questions liées à la définition des rôles et responsabilités des acteurs de impliqués dans l'adaptation aux changements climatiques	20					
1.3	Expérience professionnelle dans le domaine des changements climatiques notamment l'adaptation	15					
1.4	Références antérieures pour les travaux similaires	5					
Total		50					

Formulaire d'évaluation de la Proposition technique – Formulaire 2		Nbre de points maximum	Consultant				
			A	B	C	D	E
Plan de travail							
2.1	Le plan de travail est-il bien défini, bien détaillé et correspond-il aux termes de référence ?	10					
	Total	10					

Formulaire d'évaluation de la Proposition technique – Formulaire 3		Nbre de points maximum	Consultant				
			A	B	C	D	E
Méthodologie proposée et approche pour exécuter le travail selon les TDR							
2.1	La proposition montre-elle une compréhension générale du sujet ?	10					
2.2	Les aspects importants de la tâche ont-ils été traités de manière suffisamment détaillée ?	15					
2.3	La proposition comprend-elle un cadre méthodologique cohérent ?	5					
2.4	La présentation est-elle claire, et la succession des activités ainsi que la planification sont-elles logiques, réalistes et augurent-elles suffisamment d'une bonne exécution du projet ?	10					
	Total	40					



REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
Union – Discipline – Travail

PROGRAMME NATIONAL
CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Projet : CIV 10 00103170 "Renforcement de l'intégration de l'adaptation au changement climatique dans la planification du développement en Côte d'Ivoire"

Recrutement d'un(e) Consultant(e) national(e) en charge de l'élaboration d'un rapport sur les rôles et responsabilités de tous les acteurs concernés ou impliqués dans l'Adaptation aux Changements Climatiques (ACC) en Côte d'Ivoire.

Termes de référence

DESCRIPTION DU PROJET

En Côte d'Ivoire, les changements climatiques ont des effets néfastes sur la plupart des secteurs de l'économie, en particulier l'agriculture, les ressources en eaux, l'utilisation des terres, les ressources côtières, les forêts et la santé. En outre, le pays fait face de manière récurrente à des inondations, de tempêtes, de glissements de terrain, de sécheresses et de l'érosion côtière imputables à une augmentation des températures et la perturbation des régimes des précipitations.

Le Gouvernement ayant pris la pleine mesure des enjeux liés à la croissance économique inclusive et résiliente, dans un contexte marqué par les effets néfastes du changement climatique a, à l'instar de nombre de pays en développement, souscrit sans équivoque au programme mondial pour la réalisation des objectifs de développement durable à l'horizon 2030 ainsi qu'à l'accord mondial sur le climat de Paris de 2015.

Ainsi, dans un contexte de mise en œuvre de ses Contributions Déterminées Nationales (CDN) soutenu par l'élaboration du Plan National d'Adaptation au changement climatique (PNA) de la Côte d'Ivoire, le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MINEDD), à travers le Programme National Changements Climatiques (PNCC) et en étroite collaboration avec le PNUD bénéficie d'un appui du Fonds Vert pour le Climat (FVC). Cet appui servira à la mise en œuvre du projet de « **Renforcement de l'intégration de l'adaptation au changement climatique dans la planification du développement en Côte d'Ivoire** ». Le projet permettra spécifiquement de : (i) renforcer le cadre institutionnel pour l'ACC et les capacités nationales à développer une base de connaissances ; (ii) présenter les priorités d'adaptation pour les cinq secteurs les plus vulnérables dans le document cadre du PNA, en améliorant l'intégration dans la planification nationale et sectorielle du

développement et ; (iii) renforcer les mécanismes de financement durable pour l'ACC, y compris via l'engagement du secteur privé, l'innovation, et l'identification de projets pilotes.

Dans une première phase, cinq (05) secteurs clés à forte vulnérabilité (agriculture, ressources en eaux, utilisation des terres, ressources côtières, santé) seront couverts par le processus PNA avec la prise en compte du Genre, de façon transversale.

Dans la mise en œuvre de ce projet, il est prévu l'élaboration d'un rapport sur les rôles et responsabilités de tous les acteurs concernés ou impliqués dans l'Adaptation aux Changements Climatiques (ACC) en Côte d'Ivoire. Ce rapport permettra d'asseoir un mécanisme institutionnel efficace de coordination entre les niveaux national et sous-national en matière d'ACC à travers la définition claire des rôles et des responsabilités de tous les acteurs.

C'est dans ce cadre, qu'il est prévu de recruter un(e) consultant(e) national(e) pour l'élaboration du rapport sur les rôles et responsabilités de tous les acteurs concernés ou impliqués dans l'Adaptation aux Changements Climatiques (ACC) en Côte d'Ivoire.

CHAMPS DES TRAVAUX

Sous la responsabilité du Représentant Résident du PNUD et la supervision du Programme National de lutte contre les Changements Climatiques (PNCC/MINEDD), le/la consultant(e) national(e) devra :

- a) Définir les rôles et responsabilités de tous les acteurs concernés ou impliqués dans l'Adaptation aux Changements Climatiques (ACC) ;
- b) Identifier et analyser les capacités techniques des différentes entités nationales concernées par l'ACC dans la gestion de l'adaptation aux changements climatiques (ACC) ;
- c) Identifier et analyser les lacunes auxquelles font face les différentes entités nationales concernées par l'adaptation aux changements climatiques (ACC) ;
- d) Identifier les besoins en renforcement des capacités de ces entités nationales dans la gestion de l'adaptation aux changements climatiques (ACC) ;
- e) Faire des recommandations pour le renforcement des rôles et responsabilités de tous les acteurs concernés ou impliqués dans l'Adaptation aux Changements Climatiques (ACC) ;
- f) Proposer un mécanisme de coordination clairement défini entre les différentes entités nationales pour l'adaptation aux changements climatiques en Côte d'Ivoire ;
- g) Elaborer un rapport sur les rôles et responsabilités précis de tous les acteurs dans la chaîne d'élaboration et de mise en œuvre du PNA ;
- h) Proposer un plan de renforcement de capacités de ces entités nationales concernées par l'ACC ;
- i) Animer un atelier de validation du rapport sur les rôles et responsabilités précis de tous les acteurs dans la chaîne d'élaboration et de mise en œuvre du PNA.

Le récapitulatif ci-dessous indique les résultats attendus nécessaires au paiement des honoraires du/de la consultant(e) :

- a) Les rôles et les responsabilités des différents acteurs sont définis ;
- b) Les lacunes des différentes entités nationales concernées par l'adaptation aux changements climatiques (ACC) sont identifiées et analysées ;
- c) Les capacités techniques des différentes entités nationales concernées par l'adaptation aux changements climatiques (ACC) sont identifiées et analysées ;
- d) Les besoins en renforcement des capacités des différentes entités nationales concernées par l'adaptation aux changements climatiques (ACC) sont identifiés ;
- e) Des recommandations pour le renforcement des rôles et responsabilités de tous les acteurs concernés ou impliqués dans l'Adaptation aux Changements Climatiques (ACC) sont faites ;
- f) Un mécanisme de coordination clairement défini entre les différentes entités nationales pour l'adaptation aux changements climatiques en Côte d'Ivoire est proposé ;
- g) Un rapport sur les rôles et responsabilités précis de tous les acteurs dans la chaîne d'élaboration et de mise en œuvre du PNA est élaboré ;
- h) Un plan de renforcement de capacités de ces entités nationales concernées par l'ACC est proposé ;
- i) Un rapport de l'atelier de validation du rapport sur les rôles et responsabilités précis de tous les acteurs dans la chaîne d'élaboration et de mise en œuvre du PNA est produit.

METHODOLOGIE

En étroite collaboration avec le Programme National de lutte contre les Changements Climatiques (PNCC), le/la consultant(e) national(e) aura en charge de :

- a) Etablir un chronogramme de travail validé par le PNUD et le Directeur du projet ;
- b) Examiner une liste de documents pour la revue documentaire ;
- c) Réaliser une consultation des parties prenantes clés ;
- d) Proposer les termes de références de ses consultations ;
- e) Consulter les entités nationales concernées par l'adaptation aux changements climatiques (ACC) selon un planning bien défini ;
- f) Rédiger un rapport à l'issue de sa consultation.

PAIEMENTS AU CONSULTANT

LIVRABLES	Montant
Plan de travail validé	20%
Rapport provisoire	50%
Rapport final après validation	30%

ARRANGEMENT INSTITUTIONNEL

Le/la consultant(e) national(e) travaillera en étroite collaboration avec l'Unité de Gestion du Projet, le Programme National Changements Climatiques et les structures parties prenantes clés.

DURÉE DE LA MISSION

La durée de la mission sera de vingt (20) jours ouvrables y compris la période de rédaction du rapport. Chaque jour compte pour 8 (huit) heures de travail complet.

LIEU D'AFFECTATION

Le/la consultant(e) national(e) sera basé(e) à Abidjan, en Côte d'Ivoire et pourrait effectuer des missions à l'intérieur du pays en cas de besoins.

QUALIFICATIONS ET COMPÉTENCES

Le/la consultant(e) devra :

- a) Avoir un diplôme minimum d'ingénieur ou de master (BAC+5) en sciences de l'environnement, planification du développement, en science sociale, en suivi-évaluation ou tout autre domaine connexe ;
- b) Avoir une expérience professionnelle d'au moins 10 ans dans le domaine de l'adaptation aux changements climatiques ;
- c) Avoir une très bonne connaissance des processus de l'adaptation aux changements climatiques ;
- d) Avoir une connaissance actualisée sur les questions liées aux négociations sur le climat et à l'Accord de Paris, ainsi qu'aux mécanismes connexes à la CCNUCC ;
- e) Avoir une bonne connaissance des Contributions Déterminées au niveau National (CDN) de la Côte d'Ivoire ;
- f) Avoir une bonne connaissance des arrangements institutionnels régissant la lutte contre les changements climatiques ;
- g) Avoir une bonne connaissance des éléments clés d'un mécanisme de coordination de l'adaptation aux changements climatiques ;
- h) Avoir la capacité d'analyser des données et des informations de diverses sources pour des recommandations pertinentes ;
- i) Justifier d'au moins 5 années d'expérience en matière d'élaboration des documents particulièrement dans le domaine de l'adaptation ;
- j) Avoir conduit au moins deux (2) études en matière de définition des rôles et responsabilités des acteurs de l'adaptation aux changements climatiques ;
- k) Avoir une connaissance des politiques du Système des Nations Unies en matière d'adaptation aux changements climatiques serait un atout ;
- l) Avoir une expérience avérée en matière de facilitation, conseil, révision, et rédaction.
- m) Avoir une bonne capacité d'écrire et de communiquer avec précision et professionnalisme ;
- n) Avoir une expérience en consultation des parties prenantes.

LANGUES

Une excellente maîtrise de la langue française est exigée. Une bonne connaissance de l'anglais serait un avantage.

PROPOSITION D'OFFRE FINANCIÈRE ET DÉLAI DE PAIEMENT

L'offre financière du/de la consultant(e) doit être forfaitaire. Le forfait doit inclure les honoraires, les frais de mission, etc.

PRÉSENTATION DE L'OFFRE

Les documents ci-dessous doivent être contenus dans l'offre technique du soumissionnaire :

- a) Le Curriculum Vitae (CV) ou P11, indiquant toutes les expériences antérieures et les contacts (email et numéro de téléphone) de 3 références. ;
- b) Une brève description de la méthodologie de travail et l'approche pour exécuter le travail selon les TDR ;
- c) La proposition financière indiquant le montant forfaitaire proposé par le soumissionnaire pour la conduite de la mission.

LES CRITERES D'EVALUATION TECHNIQUE

Récapitulatif des formulaires d'évaluation des Propositions techniques		Note maximum	Consultant				
			A	B	C	D	E
1.	Qualification et expérience dans le domaine	50					
2.	Plan de travail	10					
3.	Méthodologie proposée et approche pour exécuter le travail selon les TDR	40					
Total		100					

Formulaire d'évaluation de la Proposition technique -- Formulaire 1		Nbre de points maximum	Consultant				
			A	B	C	D	E
Expertise / Qualification et expérience dans le domaine							
1.1	Diplômes	10					
1.2	Expertise avérée dans les questions liées à la définition des rôles et responsabilités des acteurs impliqués dans l'adaptation aux changements climatiques	20					
1.3	Expérience professionnelle dans le domaine des changements climatiques notamment l'adaptation	15					
1.4	Références antérieures pour les travaux similaires	5					
Total		50					

Formulaire d'évaluation de la Proposition technique – Formulaire 2		Nbre de points maximum	Consultant				
			A	B	C	D	E
Plan de travail							
2.1	Le plan de travail est-il bien défini, bien détaillé et correspond-il aux termes de référence ?	10					
Total		10					

Formulaire d'évaluation de la Proposition technique – Formulaire 3		Nbre de points maximum	Consultant				
			A	B	C	D	E
Méthodologie proposée et approche pour exécuter le travail selon les TDR							
2.1	La proposition montre-elle une compréhension générale du sujet ?	10					
2.2	Les aspects importants de la tâche ont-ils été traités de manière suffisamment détaillée ?	15					
2.3	La proposition comprend-elle un cadre méthodologique cohérent ?	5					
2.4	La présentation est-elle claire, et la succession des activités ainsi que la planification sont-elles logiques, réalistes et augurent-elles suffisamment d'une bonne exécution du projet ?	10					
Total		40					